



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 AVRIL 2016

Date de la convocation 16 avril 2016

Date d'affichage 16 avril 2016

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

**Présents :** Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Isabelle Vilpoux-Pérut, Charles-André Petit, Wendy Pasquet de Leyde, Cédric Moliné, Florence Bertin Walckenaer, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet

**Absent excusé :** Cédric Beaufort, procuration à Daniel Fourreaux, Jean-Claude Stolaric, procuration à Alain Sautillet.

<b>Conseillers en exercice</b>	15
<b>Conseillers présents</b>	13
<b>Conseillers votants</b>	15

18 h 30, M. le Maire ouvre la séance.

Le maire propose de nommer Wendy Pasquet de Leyde secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal approuve la nomination à l'unanimité.

### Ordre du jour

- › Résultats du recensement de la population.
- › Contrats d'embauche : 1 contrat en CDD ; 1 contrat remplacement arrêt maladie.
- › Travaux de voirie : demande de financement.
- › Vote du budget primitif.
- › Sivom basse vallée de l'Aisne : retrait de la commune d'Osly-Courtil.
- › Fusion des communautés de communes : projet de périmètre proposé par la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale).
- › Restauration des statues de saint Martin et du saint évêque : demande de subventions à la DRAC et au CD.
- › Chauffage de l'église, demande actualisée de subventions DRAC et CD.
- › Questions diverses.

#### Lecture du compte rendu du 14 avril 2016

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et des questions diverses du compte rendu du 14 avril 2016.

#### Résultats du recensement de la population

Le maire, Christian Pérut, présente les résultats du recensement de la population qui s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2016 : la commune compte 552 habitations et il a été recueilli 1 122 bulletins individuels (pour mémoire, 1 105 bulletins au dernier recensement). Plusieurs familles n'ont pas donné suite, soit par leur absence, soit par refus de répondre. Les résultats définitifs seront communiqués en décembre par l'INSEE. Trois agents recenseurs ont été recrutés pour effectuer ce travail. La secrétaire de mairie était la coordinatrice. Le coût total est de 3 976,96 € ; la commune a obtenu une subvention de 2 350 € de la part de l'INSEE, le montant restant à sa charge est de 1 626,96 €.

### **Contrats d'embauche**

Le maire, Christian Pérut, informe qu'il est nécessaire de créer 2 contrats d'embauche, l'un, dans un premier temps, en CDD d'une durée de 3 mois, en raison du départ à la retraite d'un agent communal, et l'autre pour le remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie jusqu'à fin août. La même personne assurera ces deux postes, l'un à la salle de la Vigne Catherine et l'autre à la restauration scolaire.

- Le conseil municipal approuve les deux contrats d'embauche, à l'unanimité des votants.

### **Travaux de voirie : demande de financement**

Le maire, Christian Pérut, rappelle que ces travaux concernent la rue du Pont-Cheminet : la réfection du réseau pluvial, des trottoirs, le bitumage de la chaussée et la création de trottoirs devant les nouvelles maisons. Rue du Soulier : création de trottoirs devant les logements sociaux. Rue de la Tour : réfection des trottoirs devant la mairie. La sécurisation de la rue Dantale. Coût total des travaux : 142 721 € TTC. Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt actuels, le maire suggère que la commune emprunte au Crédit Agricole un montant de 80 000 € sur 12 ans, au taux fixe de 1,57 %. Il soumet au vote la proposition du prêt.

- Le conseil municipal accepte l'emprunt, à l'unanimité des votants.

### **Budget primitif**

#### Dépenses de fonctionnement

Sophie Lamarre énumère les postes en détaillant chacun d'eux.

Alain Sautillet demande si le coefficient des primes des employés a été modifié.

Christian Pérut répond par la négative.

Alain Sautillet demande ce qui génère l'augmentation de 8 300 €, par rapport à 2015, au poste Rémunérations.

Sophie Lamarre explique que ce sont les rémunérations des intervenants aux NAP, en particulier ceux du judo et du foot qui ont changé de statut et qui coûtent plus cher, ainsi qu'un emploi supplémentaire d'été.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 879 639,75 €.

#### Recettes de fonctionnement

Sophie Lamarre poursuit la lecture des postes.

Le maire, Christian Pérut, fait remarquer que les dotations de l'État sont en baisse de 10 188 €, par rapport à 2015.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 879 639,75 €.

#### Dépenses d'investissement

Christian Pérut énumère les postes en donnant des explications pour chacun. Il annonce que la préfecture a autorisé l'installation de la vidéosurveillance à la salle polyvalente mais que les travaux ne peuvent pas commencer avant d'avoir reçu l'accord de la subvention, règle commune à toute demande.

Beaucoup d'investissements sont programmés au budget 2016, entre autres, le chauffage de l'église, une partie de la toiture de la salle polyvalente, le city stade, des jeux pour les petits dans le jardin de la mairie...

Alain Sautillet fait remarquer que tout ne pourra être réalisé cette année.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 625 146,85 €.

#### Recettes d'investissement

Christian Pérut poursuit la lecture des postes et précise que ces recettes proviennent surtout de subventions, d'un prêt à moyen terme et d'excédents.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 625 146,85 €.

Alain Sautillet aborde le sujet de l'agence postale avant de voter le budget.

Le maire demande que ce sujet soit débattu en questions diverses.

Christian Pérut poursuit en donnant lecture des subventions octroyées aux associations pour l'année 2016.

Alain Sautillet regrette que les Pupilles de l'enseignement public et la psychologue scolaire n'aient rien reçu en 2015.

Christian Pérut informe que rien n'a été demandé de leur part en 2015 : « Si on demande, on verse, si on ne demande pas, on ne verse pas ! »

En ce qui concerne l'ensemble des comptes, Alain Sautillet reconnaît que, contrairement à l'année dernière, il n'y a pas d'erreur mais que le groupe d'opposition maintient sa position de voter contre.

Le maire soumet le budget au vote.

- Le conseil municipal adopte le budget primitif 2016, avec 12 voix pour et 3 voix contre.

Martine Franquelin-Bauchet demande ce que va devenir la maison de la rue Dantale.

Christian Pérut : « À chaque fois que vous posez cette question, je vous fais la même réponse : il y a de gros travaux de rénovation à entreprendre, dont les mises aux normes thermiques et électriques, et une d'entrée directe sera créée sur la rue. La future affectation de ce bâtiment municipal ne sera pas décidée avant la fin des travaux. »

Martine Franquelin-Bauchet demande si on a une idée de la date du début des travaux rue du Pont-Cheminet et si les riverains seront prévenus.

Daniel Fourreaux annonce que les travaux devraient commencer le 9 mai avec le Syndicat des eaux qui a en charge la rénovation du réseau de distribution d'eau potable.

Christian Pérut répond que, bien sûr, les riverains seront prévenus. Certaines dates sont encore en attente. Par ailleurs, afin de faciliter la vente du pain, la salle des Associations sera mise à la disposition du boulanger avec qui une convention doit être passée.

#### **Sivom basse vallée de l'Aisne : retrait de la commune d'Osly-Courtil**

Christian Pérut explique que le Sivom gère la salle des fêtes de Fontenoy dont les frais de fonctionnement sont partagés avec Osly-Courtil qui veut s'en libérer. Bien que cela ne concerne pas directement Ambleny, toutes les communes de la CCPVA doivent donner leur avis.

Alain Sautillet trouve regrettable qu'Osly-Courtil ait profité des installations et se retire.

Le maire approuve.

- Le conseil municipal autorise la commune d'Osly-Courtil à quitter le Sivom, à l'unanimité des votants.

#### **Fusion des communautés de communes : projet de périmètre proposé par la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale)**

Christian Pérut fait lecture du projet de périmètre de la future communauté de communes qui sera composée de la communauté du Pays de la vallée de l'Aisne, de celle de Villers-Cotterêts-forêt de Retz et de 12 communes venant de la communauté de l'Ourcq et du Clignon.

Chaque commune doit prendre une délibération pour confirmer le choix du préfet de l'Aisne. Celui-ci invite également à la réflexion sur le lieu du prochain siège, le nom de la nouvelle communauté ainsi que pour les transferts obligatoires de compétences.

Alain Sautillet confirme son abstention sur la fusion et qu'il aurait voulu un rapprochement avec Soissons ou Attichy.

Christian Pérut lui rappelle que la fusion de la CCPVA est obligatoire et que ce ne sont pas les élus qui décident du choix mais le préfet. Les négociations menées avec ces deux communautés ont tourné court : Soissons n'était pas intéressé et Attichy préférerait se tourner vers Compiègne, alors que Villers-Cotterêts a accueilli la CCPVA sans discuter.

- Le conseil municipal accepte de prendre une délibération positive pour le projet de périmètre proposé par la CDCI, avec 12 voix pour et 3 abstentions.

#### **Restauration des statues de saint Martin du saint évêque : demande de subventions à la DRAC et au CD**

Christian Pérut lit le devis reçu pour la restauration de 2 statues conservées dans l'église, celle de saint Martin, patron d'Ambleny, et celle d'un saint évêque.

Les travaux concernent la restauration elle-même, avec la mise au jour de la polychromie pour saint Martin, et la mise en sécurité des 2 statues avec un système de fixation au mur.

Le coût pour saint Martin est de 8 442 € TTC, avec une subvention espérée de 50 % de la DRAC et de 25 % du conseil départemental. Le coût pour le saint évêque est de 2 483 € TTC, avec une subvention espérée de 25 % de la DRAC et de 50 % du conseil départemental.

La rénovation des fonds baptismaux et de la peinture murale est programmée pour 2017.

Christian Pérut demande l'autorisation de prendre une délibération pour l'exécution des travaux, demander les subventions et une dérogation afin de débiter les travaux avant de percevoir les subventions.

- Le conseil municipal accepte la délibération, à l'unanimité des votants.

#### **Chauffage de l'église, demande actualisée de subvention DRAC et CD**

Christian Pérut demande d'approuver la mission d'étude préalable confiée à l'architecte M. Dehu pour réaliser les plans du système de chauffage de l'église. Demandée par la DRAC, l'intervention d'un architecte est devenue obligatoire.

Coût : 3 300 € TTC hors subvention. Le maire présente le plan de financement. Chauffage : 25 822 € HT. Frais d'architecte : 2 750 € HT, soit une dépense totale de 28 572 € HT. Côté recettes, on peut espérer les subventions suivantes : CDDL 10 000 € ; DRAC 1 100 € ; DETR 6 455 €. Reste à financer par la commune : 11 017 €.

- Le conseil municipal accepte la délibération pour missionner l'architecte, à l'unanimité des votants.

## **Questions diverses**

#### **Trésorerie de Vic-sur-Aisne**

Christian Pérut informe que le receveur de la trésorerie de Vic-sur-Aisne a annoncé, lors de la dernière réunion du conseil communautaire, que la fermeture de la trésorerie à Vic, si elle est encore officieuse, serait vraisemblablement confirmée fin juin. Les services seront transférés à Soissons pour les particuliers et à Villers-Cotterêts pour les entreprises et collectivités.

Le maire fait lecture de la motion de la CCPVA contre la fermeture et demande son approbation.

- Le conseil municipal approuve la motion, à l'unanimité des votants.

### **Conseil communautaire**

Christian Pérut informe qu'à la réunion du conseil communautaire du 19 avril, Jean-Claude Stolaric, titulaire, était absent et qu'il a préféré donner sa procuration au maire de Vic-sur-Aisne plutôt que de se faire représenter par le suppléant d'Ambleny, ce qui est contraire au règlement. S'adressant aux membres de l'opposition présents, le maire demande : « Est-ce ce comportement que vous appelez "solidarité communale" ? Comment peut-on penser que vous œuvrez dans l'intérêt de la commune d'Ambleny ? Vous faites tout pour prouver le contraire aux membres du conseil municipal mais aussi aux Amblenoises et Amblenois. »

Alain Sautillet, après avoir fait savoir qu'il était présent en observateur à cette réunion, répond que, depuis longtemps, selon le règlement de la communauté de communes, les titulaires ne peuvent pas avoir de suppléants et que ces derniers ne peuvent pas siéger.

Christian Pérut répond qu'il devrait actualiser ses informations car, depuis les dernières élections municipales, le règlement a changé, des suppléants ont été élus au conseil communautaire et Ambleny en a un. Devant l'insistance d'Alain Sautillet, le maire regrette les mensonges et demandera que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### **Agence postale communale**

Martine Franquelin-Bauchet donne lecture de la lettre du groupe d'opposition qui propose l'abandon de l'agence postale communale pour la mise place des facteurs-guichetiers. (La lecture de cette lettre est possible à la mairie, sur demande.)

Christian Pérut lui rappelle que la demande de subvention et le dépôt du dossier pour les travaux d'aménagement d'une agence postale ont été faits à leur initiative en 2009.

Martine Franquelin-Bauchet dit qu'à l'époque il fallait prendre les devants et il n'y avait pas d'alternative mais, qu'aujourd'hui, il y a celle du facteur-guichetier.

Anne-Marie de Bussy : « Le Groupe La Poste est indépendant et s'il a décrété et décidé de fermer, on n'a pas le choix. »

Christian Pérut : « L'agence postale communale est une prévention au cas où La Poste réduirait encore les horaires d'ouverture. La décision d'ouvrir une agence postale est maintenue. »

Alain Sautillet revient sur leur refus de créer une agence postale puisqu'il y a l'alternative avec les facteurs-guichetiers.

(Pour rappel : l'emploi des facteurs-guichetiers est décidé par La Poste et non par la commune.)

Christian Pérut répond que le fait devient lassant et qu'il ne va pas refaire tout l'historique. Le maire comprend l'inquiétude des usagers et veut les rassurer. Il a rencontré, avec le 1<sup>er</sup> adjoint, le maire de Pommiers, qui a ouvert une agence en 2009, et une dame qui tient l'agence intercommunale d'Hartennes. Tous les deux leur ont assuré que tout se passait très bien et qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir.

Alain Sautillet dit que ces communes ont fait ce choix avant la création du facteur-guichetier. Il demande un référendum sur le maintien du bureau de poste et que ce soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Sophie Lamarre rappelle que, de toute façon, facteur-guichetier ou pas, la poste fermera d'ici à 2020 et qu'il vaut mieux prévoir plutôt que faire les choses au dernier moment dans la précipitation.

Christian Pérut dit : « Nous n'avons fait que reprendre votre dossier et maintenant vous faites volte-face et changez votre fusil d'épaule, je ne vous comprends pas ! »

Martine Franquelin-Bauchet s'interroge sur les incidences que pourraient avoir le recrutement du personnel de l'agence, leur formation, les services proposés et l'investissement budgétaire supplémentaire pour la commune. Elle dit regretter la fermeture des services et commerces à Ambleny depuis un certain temps.

Anne-Marie de Bussy fait remarquer que tout le monde le regrette aussi mais que, malheureusement, c'est ce qui se passe dans les villages un peu partout en France.

Le maire clôt le débat.

La séance est levée à 20 h.

*NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.*